

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 230403-25)**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois et le trois du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Pierre DAGOIS, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Fabienne LAUTIER-ROY, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU, Éric IRASTORZA, Laurent BRIAULT, Alexandra BOUR, Michel LAMARQUE, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Sophie DUFUET ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

OBJET

FONCIER – ACQUISITION DE LA PARCELLE AN0486 (RUE MAURICE PIERRE) AUPRÈS DE LA SAS GX PROJECT

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que le SAS GX PROJECT (représentée par Monsieur Xavier FOURCADE) a obtenu en date du 22 septembre 2021 le transfert total du permis d'aménager n° PA 064 125 21 B0004. Celui-ci a initialement été délivré le 13/07/2021 à la SAS FDH avec le même représentant, pour le détachement de 2 lots à bâtir comprenant chacun un seul logement et une surface de plancher maximale de 180m², sur une unité foncière sise Rue Maurice Pierre, cadastrée à l'époque section AN parcelles numéros 192, 193 (p), 195 (p), 196, 200 (p) et 460 (p).

Lors de l'instruction du permis d'aménager, l'opérateur immobilier avait été informé de la présence le long du linéaire de voirie communale d'un emplacement réservé n° 13 au bénéfice de la Commune et portant sur l'élargissement de la Rue Maurice Pierre (plate-forme 10 m). Le géomètre en charge du permis d'aménager a tenu compte de cet élément et les autorisations délivrées font effectivement état d'une emprise à céder à la Commune pour mettre en œuvre ledit emplacement réservé au droit de l'opération.

L'opérateur ayant terminé les travaux d'aménagement des lots, les lots étant vendus (ou en cours de vente) et les permis de construire délivrés sur chaque lot étant au stade de la mise en œuvre, l'opérateur revient vers la Commune afin de finaliser la transaction foncière afférente.

Ainsi la parcelle AN 0486 (issue de AN 0460p) colorée en rose sur le plan ci-annexé et d'une superficie de 84 m² est à acquérir et à classer dans le domaine public afin d'être affectée à la voirie communale.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **décide d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de la SAS GX PROJECT représentée par Monsieur Xavier FOURCADE, et demeurant à Bidart (64210), 111 Rue Maurice Pierre, Résidence Balea, la parcelle cadastrée AN 0486 d'une contenance de 84 m² ;**

➤ **autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises à ladite acquisition foncière ;**

➤ **décide de confier à Maître Marie-Laurence BOMASSI dont l'étude est sise à Saint-Jean-de-Luz (64500), 10 Rue de la Ferme Daï Baïta, la rédaction de l'acte authentique et de tous les documents afférents à la transaction ;**

➤ **confirme que le bien acquis intégrera la voirie communale.**

Fait et délibéré à Bidart, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 12.04.2023
et publication ou notification du 13.04.2023

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI